

Délibération n°2024-04-20

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, subventions et participations 2024

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	12
Votants	71

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Arfeuillère Christophe	à	Tony Cornelissen	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimon
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Gibouret-Lambert Aurélie	à	Pierre Chevalier
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Guitard Jean-Pierre	à	Michel Pesteil
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Padilla-Ratelade Marilou	à	François Ratelade
Delibit Sandra	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson

- **Élus excusés :**

Alphonsout Jean-Paul ; Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphanie (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Devallière Sébastien ; Fiancette Yoann ; Granet Henri ; Jouve Nicolas (représenté) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Soulefour Marie-Christine ; Ventadour Elisabeth.

Le président annonce les concours, subventions et participations au titre de l'année 2024 :

Compte 6281 : Concours divers

a. Mission Locale d'Ussel

Gilles Magrit, Eric Ziolo, Pascal Montigny, Martine Pannetier, Pierre Coutaud, Michel Bourzat et Jean-Marc Michelin (détient un pouvoir) ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Organisme	Montant
Mission Locale d'Ussel	32 998,00 €
TOTAL	32 998,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	63
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

b. Réseau Initiative Corrèze

Pierre Chevalier (détient un pouvoir) ne prend part ni au débat, ni au vote.

Organisme	Montant
Réseau Initiative Corrèze	6 362,00 €
TOTAL	6 362,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°2024-04-20

c. Haute Corrèze Eco

Pierre Chevalier (détient un pouvoir), Eric Ziolo, Tony Cornelissen (détient un pouvoir), Philippe Brugère et Christophe Tur ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Organisme	Montant
Haute Corrèze Eco	300,00 €
TOTAL	300,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

d. Au Beau Milieu

Organisme	Montant
Au Beau Milieu	100,00 €
TOTAL	100,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Compte 65748 : Subventions aux organismes de droit privé

e. Station Sports Nature Haute-Corrèze Kayak Club

Organisme	Montant
Station Sports Nature Haute-Corrèze Kayak Club	29 000,00 €
TOTAL	29 000,00 €

Délibération n°2024-04-20

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** le président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec Station Sports Nature Haute-Corrèze Kayak Club.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

f. Radio Bort Artense

Eric Ziolo ne prend part ni au débat, ni au vote.

Organisme	Montant
Radio Bort Artense	22 920,80 €
TOTAL	22 920,80 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISER** le président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec Radio Bort Artense.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

g. Aéro-club d'Ussel

ENVELOPPE RIAC	
Entreprise	Montant
Aéro-Club d'Ussel	15 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	15 000,00 €

Délibération n°2024-04-20

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

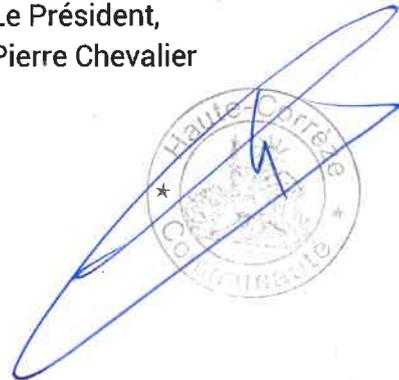
A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 24 septembre 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-04-20



Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 
ID : 019-200066744-20240924-20240420-DE